



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions

Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale

FEUILLE DE ROUTE SOCIALE

TROISIEME CONFERENCE SOCIALE

CICAD DIAMNIADIO, 25-26 novembre 2021

THEME GENERAL

« LA PROTECTION SOCIALE POUR TOUS : AGIR VITE POUR REDUIRE LES DEFICITS DE TRAVAIL DECENT ET REUSSIR LA TRANSITION DE L'ECONOMIE INFORMELLE VERS L'ECONOMIE FORMELLE »

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I. LA CEREMONIE OFFICIELLE DE LA CONFERENCE : UN ENGAGEMENT COMMUN POUR UNE PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE.....	5
II. CONSTATS ET PRIORITES	10
A. Consolider et renforcer les dispositifs non contributifs	10
B. Adapter le système de sécurité sociale aux mutations du monde du travail.....	12
C. Etendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle, aux indépendants et aux travailleurs ruraux.....	15
D. Pour une gouvernance performante du système.....	20
E. Assurer le financement adéquat de la protection sociale	23

PREAMBULE

Conformément aux instructions de Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République, lors du Conseil des Ministres du 30 décembre 2020, la 3^{ème} Conférence sociale s'est tenue les 25 et 26 novembre 2021, au Centre international de Conférence Abdou Diouf (CICAD), sur le thème « La protection sociale pour tous : agir vite pour réduire les déficits de travail décent et réussir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ».

Au total, près de 300 participants comprenant les représentants du Gouvernement, des institutions, des organisations d'employeurs et de travailleurs, de la société civile, des associations de l'économie informelle, des retraités, des accidentés du travail, des personnes handicapées et des partenaires techniques et financiers ont pris part à cette rencontre de haut niveau.

En choisissant ce thème, les mandants tripartites ont voulu susciter un débat autour de la question fondamentale de l'universalisation de la protection sociale.

En effet, en dépit de l'existence d'un système de sécurité sociale garantissant la couverture contre les risques sociaux de base tels que la maladie, la vieillesse, la maternité, les accidents du travail et maladies professionnelles, on constate des déficits de protection sociale persistants, liés notamment :

- » à la non couverture d'une grande frange de la population par les régimes formels de sécurité sociale à savoir les travailleurs de l'économie informelle, les travailleurs indépendants et les travailleurs ruraux ;
- » au fort taux d'évasion sociale ;
- » à l'insuffisance du financement de la protection sociale ;
- » à la faiblesse des niveaux de prestations.

Il s'y ajoute que la pandémie de Covid-19 a exacerbé les lacunes de notre système de protection sociale et révélé leurs conséquences inquiétantes sur les capacités de résilience de la population.

C'est pourquoi l'objectif général de cette troisième Conférence sociale était de définir une Feuille de route consensuelle pour une réforme en profondeur du système de protection sociale afin de garantir une couverture pérenne et inclusive.

Il s'est agi, plus précisément, d'ouvrir les discussions dans le sens :

- » de définir les axes prioritaires pour le renforcement des dispositifs non contributifs de protection sociale ;
- » de rendre le système de sécurité sociale plus performant et résilient ;
- » de déterminer les modalités de mise en œuvre des stratégies d'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle, aux travailleurs ruraux et aux travailleurs indépendants ;
- » d'identifier des solutions pour garantir la gouvernance et le financement durable de la protection sociale.

Dans cette optique, un comité d'organisation tripartite et interministériel a été mis en place en vue d'élaborer les documents techniques de la Conférence et d'assurer l'organisation pratique de l'évènement.

Les consultations tripartites dans le cadre de ce comité ont permis de déterminer et de valider les thématiques abordées.

Ainsi, quatre tables rondes présidées chacune par une personnalité de haut niveau et animées par 15 communications introductives ont permis d'engager des discussions sur les problématiques suivantes :

« Les dispositifs non contributifs : état des lieux, limites et recommandations »
(Table-ronde n°1) ;

« Le système de sécurité sociale face aux mutations du monde du travail »
(Table-ronde n°2) ;

« L'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle, aux indépendants et aux travailleurs ruraux »
(Table-ronde n°3) ;

« Gouvernance et Financement de la Protection Sociale »
(Table-ronde n°4).

Ces tables rondes ont permis d'échanger pendant deux journées sur les constats, les propositions et les réformes à entreprendre à court et moyen termes.

Le présent projet de « Feuille de route sociale », enrichi des orientations exprimées par les autorités à l'occasion de la cérémonie officielle (I), décline, pour chaque table ronde, les objectifs, les constats et priorités issues des discussions (II).

I. LA CEREMONIE OFFICIELLE DE LA CONFERENCE : UN ENGAGEMENT COMMUN POUR UNE PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

La cérémonie officielle a été marquée par quatre allocutions.



Le BIT réitère son engagement à contribuer plus efficacement à la construction d'un système de protection viable, efficace et inclusif

Monsieur Dramane HAIDARA, Directeur de l'Equipe d'Appui technique pour le Travail décent, Bureau Pays de l'OIT à Dakar, a salué le choix du thème sur la protection sociale qu'il considère comme un outil indispensable pour la stabilité économique et sociale des pays. En effet, sur le plan social, elle permet de lutter contre les inégalités, de préserver la dignité humaine et de renforcer la cohésion sociale. Sur le plan économique, elle permet d'investir dans le capital humain et de renforcer la productivité, ce qui a pour effet, de réduire le chômage et la pauvreté.

En outre, la protection sociale constitue un élément central d'une réponse coordonnée à la crise. Elle réduit ainsi l'impact des chocs sur les populations.

Dans un tel contexte, il est, d'après Monsieur HAIDARA, important de saluer les efforts du gouvernement du Sénégal qui a mis en place un système de protection sociale composé d'un dispositif classique de sécurité sociale et de dispositifs d'assistance sociale tels que le Programme national de Bourses de Sécurité familiales (PNBSF), la Couverture Maladie universelle (CMU), la Carte d'Égalité des Chances (CEC), etc. . En outre, le Sénégal a enregistré des avancées significatives en matière de protection sociale avec :

- » le démarrage, depuis 2019, de la phase pilote du RSPC qui constitue un projet d'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle ;
- » l'élaboration de l'avant-projet de Code unique de la Sécurité sociale ;
- » l'élaboration de l'avant-projet de loi d'orientation de la protection sociale dont le processus doit être accéléré pour favoriser une approche basée sur les droits.

Toutefois, selon le Directeur du BIT, pour améliorer davantage le système, il conviendrait d'étudier les mécanismes de financement adéquats de la protection sociale.



Les travailleurs aspirent à une protection sociale inclusive, adaptée aux mutations du monde du travail, avec des mécanismes de financement alternatifs et adossée à une gouvernance épousant les standards internationaux.

Portant la voix des travailleurs, **Monsieur Mody GUIRO**, Secrétaire général de la Confédération nationale des Travailleurs du Sénégal, a rappelé l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le monde du travail et ses conséquences en termes de pertes d'emplois et de drames humains multiples, notamment dans l'économie informelle.

Pour y remédier, il a lancé un appel urgent à l'Etat aux fins d'appuyer ses institutions de prévoyance sociale, en leur affectant des moyens additionnels qui seront cumulés avec les produits des contributions obligatoires à la charge des employeurs et des travailleurs pour leur permettre d'améliorer les prestations. Il a également relevé l'importance de renforcer les efforts en termes de financement et de gouvernance pour atteindre la protection sociale universelle dans notre pays.

Dans la foulée, il s'est réjoui que le Sénégal ait connu de grandes avancées en matière d'extension de la protection sociale tout en saluant les différentes initiatives de l'Etat, telles que l'élaboration d'un Code unique de Sécurité sociale et la mise en place de mécanismes d'assistance sociale. Il a aussi insisté sur l'importance du respect du principe de tripartisme qui a valu de très grandes avancées à nos régimes de sécurité sociale avec notamment, pour la branche retraite, la revalorisation des pensions entre 2012 et 2018.

Aussi, ajoutera-t-il, les efforts consentis ont permis aux assurés de parvenir à une sécurité sociale de qualité et ainsi d'améliorer les conditions d'existence de tous les travailleurs, qu'ils soient salariés ou non-salariés.

Toutefois, il n'a pas manqué de formuler des suggestions d'amélioration du système de sécurité sociale consistant à :

- » renforcer le financement de la protection sociale par la mise en place d'un mécanisme efficace et durable ;
- » engager dans le cadre du tripartisme des réformes pertinentes et cohérentes de notre système de protection sociale afin de le rendre plus résilient face aux crises ;
- » accélérer le processus de la formalisation du secteur de l'économie informelle ;
- » accélérer la mise en œuvre du Programme Pays pour le Travail décent (PPTD) ;
- » augmenter les pensions de retraite ;
- » améliorer la gouvernance des organismes de prévoyance sociale tout en consolidant l'autonomie de gestion ;
- » accélérer les processus de réforme visant à mettre en place des régimes ou mécanismes de protection sociale adaptés et inclusifs au profit de tous les travailleurs quels que soient leur statut et leur niveau de revenu ;
- » développer des mécanismes de financements innovants pour les systèmes de protection sociale.



Pour le patronat, « La protection sociale est
l'un des meilleurs dons
de l'homme au service des hommes »

Au nom des employeurs, **Monsieur Baidy AGNE**, Président du Conseil national du Patronat, a rappelé l'importance pour la société d'être à l'écoute de ses partenaires sociaux pour atteindre les valeurs de progrès telles que le travail, la productivité et la dignité humaine. Il a réaffirmé son engagement pour l'extension de la protection sociale au secteur informel. Il a ainsi témoigné sa satisfaction au Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions pour la qualité du dialogue social et pour l'organisation de cette 3^{ème} Conférence sociale qui permet d'ouvrir un débat républicain sur la protection sociale, un des meilleurs dons de l'homme pour l'homme.

Toutefois, après avoir exprimé son opposition à la question de l'assurance chômage, les entreprises ayant suffisamment de charges sociales auxquelles elles doivent faire face, il a suggéré d'étudier les mécanismes de financement de ce régime.

Concernant le régime de sécurité sociale pour les travailleurs de l'économie informelle, Monsieur AGNE a soulevé les questions liées aux paramètres techniques et à la gestion du régime.

Monsieur AGNE a aussi, dans son allocution, parlé du projet de Code unique de Sécurité sociale qui, selon lui, devrait allier lisibilité, transparence, soutenabilité et solidarité. Il a, en ce sens, exhorté les parties prenantes au processus de validation à préserver les acquis relatifs à l'autonomie de gestion.

Il a également plaidé pour la préservation de l'autonomie de gestion des institutions de prévoyance sociale, mais aussi de cette nécessité d'avoir un mode de gouvernance et de gestion du portefeuille desdites institutions reposant davantage sur une logique assurancielle et plus professionnelle, pour la couverture des risques vieillesse, maladie, maternité, invalidité et accidents de travail.



**Le Président de la République réaffirme
l'ambition du Gouvernement de consolider le dialogue
permanent autour des réformes sociales, pour assurer
un travail décent à toutes les travailleuses et tous les
travailleurs**

A l'entame de son propos, **Monsieur Macky SALL**, Président de la République, a rappelé l'objectif général des politiques publiques de notre pays, traduites dans le Plan Sénégal émergent (PSE) qui vise une croissance forte, durable et inclusive. C'est pourquoi, le Sénégal a fait de l'extension et du renforcement de la protection sociale un élément fondamental de sa stratégie de développement économique et social conformément aux dispositions des instruments internationaux et régionaux.

C'est, selon Monsieur le Président de la République, toute l'importance de l'organisation de cette 3^{ème} Conférence sociale qui tire sa légitimité de l'organisation des deux précédentes qui ont permis, à notre pays, de redynamiser son système de dialogue social par la signature du Pacte national de Stabilité sociale et d'Emergence économique en 2014, mais également de réformer, depuis 2017, notre système de retraite notamment par l'instauration d'une pension minimale et la mise en place d'un régime complémentaire de retraite pour les fonctionnaires civils et militaires.

En outre, le choix du thème de cette 3^{ème} édition n'est pas fortuit. Il entre en droite ligne avec les orientations politiques de notre pays tout en étant le résultat d'un constat et d'une nécessité au regard du contexte mondial marqué par la pandémie.

A ce niveau, le Président de la République, s'est félicité de la mise en œuvre, par le Gouvernement, de réformes phares telles que l'adoption d'une Politique nationale de Sécurité et Santé au Travail, la ratification de la Convention n° 183 sur la Protection de la maternité, la mise en place d'une Stratégie nationale de Protection sociale, la revalorisation des salaires catégoriels, les mesures de lutte contre l'évasion sociale, la revalorisation des prestations de retraite, d'accidents du travail et de maladies professionnelles, l'adoption d'un Plan national de Renforcement du Dialogue social, la conduite de réformes en matière de logement, d'emploi et de formation.

Il a, en outre formulé des recommandations fortes à l'endroit des acteurs du monde du travail à savoir :

- » **organiser la fusion entre la Caisse de Sécurité sociale et l'IPRES ;**
- » **renforcer davantage les moyens d'intervention de l'administration du travail ;**
- » **mettre en œuvre dans les meilleurs délais la Convention Etat-Employeurs ;**
- » **étudier, avant la fin de l'année 2021, la possibilité de mettre en œuvre une augmentation de 10% des pensions de retraite, accompagnée, si nécessaire, d'une augmentation des cotisations des partenaires sociaux au niveau de l'IPRES ;**
- » **accélérer le processus d'adoption du Code unique de la sécurité sociale ;**
- » **réfléchir sur des mécanismes originaux de cotisations pour les indépendants et les travailleurs ruraux ;**
- » **veiller à la rentabilité des investissements des institutions de prévoyance sociale.**

A la suite des recommandations, Monsieur le Président de la République a rassuré les partenaires sociaux sur la préservation de l'autonomie de gestion, avant de noter avec satisfaction l'adoption de la Feuille de route sociale. Ce qui, selon lui, augure une nouvelle ère pour une protection sociale inclusive dans notre pays, au travers de réformes systémiques garantissant un système de sécurité sociale performant et résilient, véritable levier de notre développement socio-économique.

II. CONSTATS ET PRIORITES

Les discussions issues des tables rondes ont permis, sur la base des constats et analyses, de définir cinq nouvelles priorités, soit pour des actions immédiates à entreprendre, soit pour des réformes pour lesquelles il convient d'approfondir la réflexion.

A. Consolider et renforcer les dispositifs non contributifs

La Table ronde n° 1 a porté sur « les dispositifs non contributifs : état des lieux, limites et recommandations ». Les travaux ont été co-présidés par Messieurs Assane DIOP, Ministre-Conseiller et Cheikh DIOP, Secrétaire général de la Confédération nationale des Travailleurs du Sénégal/Force du Changement (CNTS/FC) et modérés par Madame Aminata SOW, Déléguée générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale.

L'objectif de cette table ronde était d'ouvrir un dialogue profond et constructif autour des dispositifs non contributifs, afin d'atteindre une protection sociale universelle.

Au total, trois communications ont été présentées par :

M. Amadou Kanar DIOP, Conseiller technique du Ministre du Développement communautaire, de l'Équité sociale et territoriale sur « les réponses à la COVID-19 des dispositifs non contributifs au Sénégal et les leçons apprises » ;

M. Ousmane BASSE, Directeur des Stratégies et de la Planification à la DGPSN sur « la définition de nouvelles perspectives pour les dispositifs non contributifs » ;

M. Dramane BATCHABI, Expert Protection sociale du BIT sur « les réponses de la protection sociale à la pandémie de COVID-19 dans les pays en développement ».

1. Constats et analyses

Les participants ont fait ressortir plusieurs constats :

- » la Covid-19 a induit le ralentissement de l'économie et l'accentuation des inégalités sociales.
- » **Au titre des faiblesses, les constats ci-après ont été relevés :**
 - » l'éclatement des programmes de protection sociale, leur faible impact sur les bénéficiaires ;

- le ciblage coûteux sans garantie d'atteindre les vraies cibles ;
- l'absence de couverture des travailleurs de l'économie informelle et du monde rural.
- **Au titre des forces, il a été constaté que :**
 - la crise a bouleversé les mécanismes de protection sociale et a poussé les pouvoirs publics à fournir des réponses appropriées pour assister les populations les plus vulnérables à travers l'intervention budgétaire de l'Etat matérialisé par le plan de riposte « FORCE COVID-19 » ;
 - les conséquences sociales et économiques majeures de cette crise ont conduit l'Etat à mettre en œuvre un Programme de Résilience économique et sociale (PRES), doté d'un montant chiffré à 1000 milliards de francs CFA ;
 - l'intervention de l'Etat a permis de fournir une assistance alimentaire au profit des populations vulnérables avec la distribution de kits alimentaires pour un montant de 69 milliards de francs CFA, la prise en charge des factures d'eau et d'électricité pour 1 645 522 ménages et la subvention de 5% pour l'acquisition d'intrants et de matériels agricoles ;
 - le Registre national unique (RNU) a permis d'identifier les populations vulnérables bénéficiaires des différentes mesures de riposte ;
 - un dispositif de pilotage inclusif a été mis en place ainsi qu'un système national de gestion des crises ;
 - il existe une forte volonté politique marquée par l'engagement du Président de la République, l'acceptation de la protection sociale comme un droit humain, l'existence d'un cadre stratégique arrimé au PSE à savoir la Stratégie nationale de Protection sociale et d'un cadre programmatique avec un système de filets sociaux tels que le Programme national de Bourses de Sécurité familiale, le Programme de Couverture Maladie universelle, la Carte d'Egalité des Chances.

2. Mesures préconisées

Les participants ont conclu leurs travaux en retenant les priorités suivantes :

- » mettre en place un dispositif de coordination entre la politique de protection sociale et les politiques sectorielles (emploi, agriculture, éducation, santé etc.) ;
- » définir le cadre juridique des dispositifs non contributifs ;
- » élargir et consolider le Registre national unique ;
- » réformer le Programme de Couverture Maladie universelle sur la base des évaluations ;
- » évaluer la mise en œuvre de la protection sociale des personnes exerçant les métiers de l'agriculture en lien avec la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale ;
- » mettre en place un mécanisme de régulation du système de la protection sociale pour en mesurer la performance ;
- » construire un système d'information avec un identifiant unique permettant le suivi des bénéficiaires ;
- » moderniser les programmes de cash transfert par la digitalisation des paiements ;
- » examiner la faisabilité de l'instauration d'une allocation de chômage pour les travailleurs qui ont perdu leur emploi.

B. Adapter le système de sécurité sociale aux mutations du monde du travail

La Table ronde n° 2 sur « le système de sécurité sociale face aux mutations du monde du travail » a été présidée par Madame Couty FALL, ancienne Directrice générale de la Caisse de Sécurité sociale et modérée par Madame Marie Rosalie NGOM COLY, Directrice de l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie obligatoire (ICAMO).

L'objectif de cette table ronde était d'identifier les nouveaux besoins du monde du travail pour ébaucher des pistes de transformation de notre système de sécurité sociale.

Au total, quatre communications introductives ont été présentées.

- » **Communication 1** : La problématique de la protection sociale fondée sur l'emploi face aux mutations du monde du travail, par Monsieur Adrien DIOH, Professeur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ;
- » **Communication 2** : Le système de sécurité sociale sénégalais : où en sommes-nous ? Que reste-t-il à faire ? par Monsieur Bakary DIABATE, Directeur des Etudes de l'IPRES ;
- » **Communication 3** : L'impact des mutations du monde du travail sur la sécurité sociale, par Monsieur Ibrahima SECK, Directeur des Prestations familiales et sociales de la Caisse de Sécurité sociale ;
- » **Communication 4** : Présentation de la problématique de l'assurance chômage, par Monsieur Pape Babou NDIAYE, Consultant en protection sociale.

1. Constats et analyses

Les constats issus des communications et des discussions ont porté sur :

- » la segmentation du système de sécurité sociale du Sénégal à différents niveaux, notamment des champs d'application personnel et matériel. En effet, une bonne frange de la population appartenant au secteur informel n'est pas prise en charge par le système et on note une différence dans les prestations offertes aux travailleurs du secteur privé et celles offertes aux fonctionnaires ;
- » la transformation du travail salarié due au développement des services, à la révolution numérique et à l'internalisation des économies qui créent, entre autres, un chômage de masse ;
- » la multiplication des formes atypiques de travail qui impactent négativement notre système de sécurité sociale ;
- » l'insuffisance des initiatives d'extension de la couverture sociale;
- » la hausse du chômage et la paupérisation des salariés qui sont dans des situations contractuelles atypiques de travail liées notamment à un recours massif à la sous-traitance, à l'intérim, aux contrats de courte durée en lieu et place des contrats à durée indéterminée ;

- » la non prise en charge de la branche chômage dans le système de sécurité sociale ;
- » l'évolution des relations de travail avec l'existence de contrats à caractère spécifique tels que le télétravail qui comportent des conditions d'emploi différentes des contrats standards ;
- » les avancées technologiques avec la dématérialisation des activités de travail ;
- » le cas des travailleurs journaliers qui constituent une bonne frange de la population à prendre en charge ;
- » les migrations de main d'œuvre qui posent avec acuité les problèmes de couverture des travailleurs migrants sénégalais .

2. Mesures préconisées

Les recommandations ci-après ont été adoptées :

- » instaurer un minimum vieillesse pour une amélioration des conditions de vie des personnes âgées ;
- » renforcer les moyens d'intervention de l'administration du travail ;
- » relever les niveaux des prestations de sécurité sociale ;
- » assurer la couverture de l'invalidité non professionnelle ;
- » mettre en place un régime de sécurité sociale au profit des travailleurs indépendants ;
- » s'appuyer sur les dispositifs existants dans la mise en œuvre du Régime simplifié de sécurité sociale au profit des travailleurs de l'économie informelle ;
- » assurer la couverture du monde rural ;
- » mettre en place des mécanismes de financement innovants de la protection sociale ;
- » mettre en place une retraite supplémentaire basée sur le volontariat ;
- » généraliser la retraite complémentaire à l'IPRES pour une meilleure adéquation des pensions.

C. Etendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle, aux indépendants et aux travailleurs ruraux

La **Table ronde n°3** a été consacrée au thème de « **L'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle, aux indépendants et aux travailleurs ruraux** ». Elle a été présidée par Madame Innocence NTAP NDIAYE, Présidente du Haut Conseil du Dialogue social et modérée par Monsieur Henri-Joël TAGUM FOMBENO, Spécialiste en droit social.

L'objectif général de cette table ronde était de définir les mécanismes et stratégies d'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle, aux indépendants et aux travailleurs ruraux. A l'occasion de cette table ronde, quatre communications ont été présentées par :

- » Monsieur Mamadou Ngalgou KANE, Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale à l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie sur « **La situation de l'économie informelle au Sénégal** » ;
- » Monsieur Amdy Moustapha AMAR, Chef de la division Sécurité sociale/MTDSRI sur « **Les initiatives d'extension de la protection sociale en faveur des travailleurs de l'économie informelle, des indépendants et des travailleurs ruraux et leurs limites** » ;
- » Monsieur Cheikh Tidiane TOUNKARA, Président de la Commission de Surveillance de la CIPRES sur le « **Partage des différentes initiatives d'extension de protection sociale dans la zone CIPRES** » ;
- » Monsieur Salah-Eddine BENJELLOUN, Expert en protection sociale sur « **L'expérience marocaine en matière de généralisation de la protection sociale** ».

1. Constats et analyses

Les communications ont fait ressortir les constats suivants :

- » un faible taux de couverture sociale de la population estimé en Afrique à **17,8 %**, par rapport à la moyenne mondiale (**45 %**) ;
- » le financement de la protection sociale en Afrique de l'Ouest est insuffisant; ce qui s'explique en grande partie par le sous-investissement dans la protection sociale, estimé à **5%** du PIB contre une moyenne mondiale de **8%** ;
- » le taux d'investissement enregistré en Afrique de l'Ouest dans la protection sociale est faible par rapport au PIB. Il est de **0,7 %** contre **1,5 %** en Afrique Centrale, **5,2%** en Afrique Australe et **8,2%** en Afrique du Nord ;
- » la majorité des programmes d'extension de la protection sociale des pays de la zone CIPRES visent la couverture du risque maladie ;
- » la difficulté d'obtenir des données sur le secteur informel malgré la mise en place, par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie, d'un système de collecte de données statistiques ;
- » le secteur informel non agricole au Sénégal est composé de **1.689.613** Chefs d'unités de production informelles (CUPI) qui, pour la plupart sont des travailleurs à leur propre compte et de **809.606** travailleurs dépendants. Ce qui fait une main d'œuvre globale de **2.499.219** travailleurs ;
- » le secteur informel est constitué de **51,3%** de femmes, présentes surtout dans le commerce de détail (**62,4%**) ;
- » **56,1%** de la population du secteur informel est occupée dans le commerce, contre **26,7%** dans le secteur secondaire (les activités de fabrication) et **17, 6%** dans le secteur des services ;
- » en moyenne, la rémunération mensuelle dans le secteur informel au Sénégal est de **59.000 FCFA** avec un volume de travail important (volume horaire hebdomadaire moyen de 56 h) ;
- » le montant du capital des UPI s'élève à **350 milliards de francs CFA**. Ce montant est le plus souvent utilisé pour les besoins en locaux (**42,4%**) ;

- » en 2017, l'investissement en capital réalisé par les UPI s'élève à **49,2 milliards** de francs CFA ;
- » le chiffre d'affaires généré par l'ensemble des UPI est de **9.998,8 milliards de FCFA** avec une valeur ajoutée (VA) de **3.749,4 milliards de FCFA** ;
- » l'analyse de la contribution des branches a permis d'identifier 4 branches qui totalisent plus de deux tiers de la valeur ajoutée: activité de fabrication (**25,2%**), commerce de détail (**23,2%**), activité de construction (**14,1%**), commerce de gros (**8%**) ;
- » en moyenne, la richesse annuelle créée par une UPI par an est de **2,2 millions FCFA**. La répartition de la création de richesse par secteur d'activité est de **21,7%** pour le secteur secondaire, **66,2%** pour le commerce et **12,1%** pour le secteur service. La répartition par milieu est de **28,6%** pour Dakar, **36,2%** pour les autres milieux urbains et **35,2%** pour le milieu rural ;
- » moins de **6%** des UPI sont inscrits dans les registres administratifs ;
- » la non inscription du secteur informel dans les registres administratifs s'explique par le fait que deux tiers (**57,7%**) des CUPI ne savent pas qu'il faut s'enregistrer et **7,5%** CUPI pensent qu'il n'y a aucun intérêt à se faire enregistrer ;
- » **47,9%** des CUPI ne savent pas auprès de quelle institution il faut s'inscrire, **31,7%** CUPI ne croient pas à l'obligation de s'inscrire à un régime administratif, **8,9%** CUPI estiment les démarches trop compliquées ;
- » seulement **13,9%** des CUPI déclarent payer l'impôt ;
- » **11,7%** des CUPI estiment qu'il y a trop de réglementation, d'impôts et de taxes ;
- » l'existence de mécanismes volontaires de couverture sociale notamment pour les accidents de travail et la maladie ;
- » une méfiance des populations non couvertes à l'égard des organismes de sécurité sociale ;
- » le travailleur indépendant supporte entièrement la charge de sa cotisation ;
- » une absence de couverture des risques sociaux des travailleurs ruraux.

2. Mesures préconisées

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- » élargir la couverture sociale en levant les obstacles juridiques ;
- » établir des régimes novateurs, autofinancés, basés sur le groupe cible et reposant sur des modes de financement innovants et sur des ressources du budget de l'Etat ;
- » observer une démarche soutenue de concertation et de dialogue social avec toutes les parties prenantes ;
- » privilégier une extension prudente, progressive, judicieuse et régulièrement évaluée ;
- » développer une stratégie et des programmes pertinents et efficaces de communication ;
- » concevoir et déployer des outils modernes de gestion (informatique en particulier) ;
- » réaliser une enquête nationale sur le secteur informel ;
- » prévoir, dès l'origine, des articulations et des ponts entre les dispositifs destinés aux groupes non couverts et les autres mécanismes de protection sociale. Le but est de concevoir une politique nationale de sécurité sociale dans une logique de partenariat entre les différents acteurs concernés (Etat, collectivités territoriales, partenaires sociaux, professionnels du secteur, organisations de la société civile, secteur assurantiel privé...) ;
- » assurer la conjonction des politiques sectorielles de travail, de protection sociale, de promotion de l'emploi et d'accompagnement des acteurs vers la formalisation pour promouvoir une croissance soutenue, partagée et durable pour une protection sociale universelle en milieu de travail ;
- » opérationnaliser la mutuelle sociale des artisans en garantissant un fonctionnement effectif de ses organes ;
- » réaliser des études actuarielles d'extension de la couverture sociale aux autres risques sociaux ;

- » identifier les autres secteurs prioritaires de l'économie informelle dans la mise en œuvre du RSPC ;
- » mettre en place des mutuelles sociales nationales par domaine d'activités ;
- » garantir la couverture progressive des autres risques de sécurité sociale ;
- » élaborer une cartographie des travailleurs indépendants et des professions libérales ;
- » mener des concertations inclusives avec les bénéficiaires du régime de sécurité sociale des indépendants afin de garantir une couverture adaptée à leurs besoins ;
- » réaliser des études de faisabilité du régime de sécurité sociale des travailleurs indépendants ;
- » opérationnaliser le régime des travailleurs indépendants ;
- » inclure les travailleurs ruraux dans le déploiement progressif du RSPC ;
- » utiliser le savoir-faire et l'expertise des dispositifs existants (institutions de sécurité sociale, mutuelles et autres acteurs) ;
- » inscrire les politiques et programmes d'extension dans les priorités nationales et garantir leur financement ;
- » intéresser et fidéliser les partenaires extérieurs autour des politiques et programmes d'extension ;
- » instaurer un processus de pilotage, au plus haut niveau, s'appuyant sur des organes et des outils de pilotage ;
- » s'assurer de l'implication réelle des acteurs ;
- » introduire l'approche genre dans les stratégies d'extension ;
- » améliorer les systèmes d'information ;

- » développer une démarche d'information et de communication sensibilisant les citoyennes et les citoyens à la nécessité de constituer et de préserver leurs droits à la protection sociale ;
- » développer les offres de soins et améliorer les structures d'accueil y afférentes ;
- » revaloriser les pensions en vue de préserver le pouvoir d'achat des retraités ;
- » améliorer la transparence des évaluations actuarielles et des processus de pilotage des régimes ;
- » évaluer l'impact réel des réformes sur le pouvoir d'achat des bénéficiaires ;
- » organiser le secteur informel en sociétés coopératives pour favoriser la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et leur donner ainsi accès à la protection sociale.

D. Pour une gouvernance performante du système

La problématique de la gouvernance du système de protection sociale a été traitée dans le cadre de la **Table ronde n°4** sur « **la gouvernance et le financement de la protection sociale** ». Cette table ronde a été co-présidée par M. Samba SY, Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions et M. Mamadou Racine SY, Président du Conseil d'administration de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), et modérée par Monsieur Karim CISSE, Directeur général du Travail et de la Sécurité sociale (DGTSS).

L'objectif de cette Table ronde était, notamment, **de rechercher, avec les acteurs, les pistes d'amélioration de la gouvernance et les différentes options pour un financement garantissant la soutenabilité des systèmes de protection sociale.**

Pour ce faire, quatre communications introductives ont été présentées dont les deux premières (n°1 et n°2) ont porté sur la gouvernance de la protection sociale

- » **Communication 1** : la gouvernance du système de protection sociale : états des lieux, problématiques et perspectives, présentée par Monsieur Ousmane BASSE, Directeur des Stratégies et de la Planification/Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN)
- » **Communication 2** : Les innovations du projet de nouveau code de sécurité sociale en matière de gouvernance du système de sécurité sociale présentée par Madame Marie Odile Mbissine FAYE DIEDHIOU, Directrice de la Protection sociale/MTDSRI.

1. Constats et analyses

A la suite des communications et discussions, les participants ont fait ressortir les constats suivants :

- » l'éclatement institutionnel favorisant les interventions fragmentées des différentes composantes des dispositifs non contributifs même s'il faut noter des efforts d'interrelation et d'harmonisation ;
- » l'absence d'études et d'évaluations préalables à la mise en place des dispositifs non contributifs ;
- » la faible appropriation des dispositifs par les populations cibles accentuée par l'absence d'une stratégie de communication autour de ces dispositifs ;
- » la léthargie du comité de pilotage intersectoriel censé être un organe de coordination, d'orientation et d'impulsion des programmes ;
- » le défaut de systématisation de la prise en charge traduit par l'absence d'une base de données fiable.

2. Mesures préconisées

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- » parachever le processus d'adoption du nouveau code de sécurité sociale intégrant les travailleurs de l'économie informelle ;
- » renforcer la transparence par l'information régulière des acteurs impliqués ;
- » définir des modalités pour mieux articuler les dispositifs non contributifs aux objectifs prioritaires de développement ;
- » rendre systématique la formation professionnelle pratique comme composante essentielle dans certains dispositifs non contributifs ;
- » renforcer la crédibilité des dispositifs non contributifs par des études d'impact socio-économiques probantes ;
- » renforcer le Registre national unique (robustesse technique, accès libre, audit régulier) comme dispositif unique de ciblage pour toutes les interventions nationales ciblant les ménages pauvres ou vulnérables avec une gouvernance participative ;
- » mettre à niveau les indicateurs techniques aux normes de la CIPRES sans que cela remette en cause l'autonomie de gestion ;
- » mettre en place une institution autonome pour les agents de l'Etat en lieu et place du Fonds national de Retraite ;
- » renforcer les capacités des membres des conseils d'administration des institutions de prévoyance sociale ;
- » respecter les règles régissant le mode de fonctionnement des organes délibérants des institutions de prévoyance sociale ;
- » renouveler les organes délibérants des institutions de prévoyance sociale ;
- » mettre en place un Institut national de Formation en Sécurité sociale ;
- » renforcer le dialogue et la communication entre les institutions de prévoyance sociale et les bénéficiaires.

E. Assurer le financement adéquat de la protection sociale

La problématique du financement a été également traité dans le cadre de la table ronde n°4 autour des communications n°3 et n°4 :

- » **Communication n°3** : Diagnostic et pistes de renforcement des options de financement de la protection sociale : le projet de Caisse autonome de Protection sociale universelle, présentée par Docteur Ousseynou DIOP, Directeur du Registre national unique à la DGPSN.
- » **Communication n°4** : Options de financement de la Protection sociale universelle, présentée par le Professeur Abdoulaye DIAGNE, Directeur exécutif du Consortium de Recherche économique et sociale (CRES).

1. Constats et analyses

Au titre du financement de la protection sociale, les constats suivants ont été faits :

- » la faiblesse du taux de couverture sociale (20%) est aggravée par la prépondérance de l'économie informelle ;
- » la faiblesse des dépenses de protection sociale (1,97 % du PIB) et (7% du budget national) qui ne contribue que très modestement à la réduction de la pauvreté très élevée (46,7%) ;
- » la faiblesse de la proportion du budget national alloué à la protection sociale ;
- » l'absence de financement adéquat et durable ;
- » une part importante de la population vivant sous le seuil de pauvreté exerce une pression relativement à la hausse des dépenses sociales ;
- » l'absence de coordination des mécanismes existants de protection sociale notamment l'éclatement du cadrage juridique et institutionnel ;
- » les défis nouveaux induits par la transition démographique, épidémiologique et sociologique ;
- » l'absence d'un système de financement adéquat, innovant et durable ;

- » une protection sociale basée sur le salariat ;
- » l'absence de synergie entre les mécanismes traditionnels de la sécurité sociale, de la micro-assurance et des transferts sociaux.

2. Mesures préconisées

Les recommandations suivantes ont été formulées.

Au titre de la création d'un espace budgétaire pour la protection sociale au Sénégal, les trois options de financement qui ont été proposées sont :

Option 1 : La réaffectation des dépenses publiques existantes. Pour cette option, il pourrait s'agir de l'application de la TVA sociale, de la réallocation des ressources dédiées à la gratuité des soins de santé, de la contribution des collectivités territoriales et de la réaffectation des dépenses publiques.

Option 2 : L'augmentation des recettes fiscales par des :

- » taxes sur les produits de grande consommation alimentaire : riz, huile et sucre importés ;
- » taxes sur les produits de luxe ;
- » taxes sur les transferts d'argent (internes et internationaux) ;
- » taxes sur les services de télécommunications (appels entrants) ;
- » contribution des royalties du pétrole et du gaz ;
- » taxes sociales sur les activités financières ;
- » taxes sur les activités environnementales ;
- » taxes comportementales sur le tabac et l'alcool ;
- » taxes additionnelles sur les jeux de hasard et le passeport biométrique.

Option 3 : L'augmentation des recettes provenant des cotisations induites par l'extension de la couverture de sécurité sociale dans le but :

- » d'accroître les contributions des ménages à la couverture maladie universelle et étendre la pension de retraite aux actifs de l'économie informelle ;
- » d'instaurer des **sources de financement endogènes** durables, maitrisables et pérennes.

En outre, il a été préconisé de :

- » mettre en place une stratégie nationale cohérente de financement de la protection sociale ;
- » mettre en place une Caisse autonome de Protection sociale universelle (CAPSU) ;
- » supprimer ou réviser le plafond des montants soumis à cotisation ;
- » sécuriser les fonds des institutions de prévoyance sociale par le respect strict du principe de l'insaisissabilité comme préconisé par la CIPRES.

Globalement, les parties prenantes à la conférence ont insisté sur la nécessité d'instaurer un dispositif de suivi-évaluation des Conférences sociales et la pertinence d'un Conseil présidentiel dédié à l'extension de la protection sociale selon des modalités que l'autorité définira.

Enfin, pour réussir la mise en œuvre de la présente Feuille de Route sociale, un cadre de suivi et d'évaluation sera élaboré dans les plus brefs délais.

Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions
Avenue Birago Diop , Point E
www.travail.gouv.sn - 33 823 98 76